

jeté encore aujourd'hui dans la fosse, nous l'avons soulevé du moins de manière à l'en rapprocher de quelques pas : c'est un grand résultat."

Ces paroles de M. Vanhambek, ministre de l'Instruction publique en Belgique, dévoilent bien le but poursuivi par la franc-maçonnerie ; elles n'ont pas éclairé le roi Léopold II, elles n'ont pu lui démontrer qu'un roi constitutionnel, tout constitutionnel qu'il est, a pourtant le devoir de protéger la religion de la presque unanimité de ses sujets, et que, puisque sa signature est nécessaire pour la sanction des lois, il doit la refuser à celles des lois qui lui paraissent injustes. S'il se croit obligé à tout signer, à quoi sert-il ? N'est-ce pas lui-même alors qui fait de la royauté un rouage absolument inutile, et qui, par le fait, se découronne et appelle la république. Il est bien à craindre que l'acte qu'il vient de commettre ne soit un coup mortel donné à la royauté belge.

Les évêques belges ont déclaré hautement que le régime scolaire établi par la loi du 1er juillet est dangereux et nuisible de sa nature, qu'il favorise la propagation de l'incrédulité et de l'indifférentisme ; et qu'il est un attentat à la fois, à la piété et aux droits religieux du peuple belge ; mais cette déclaration n'a pas éclairé le roi.

Les catholiques belges, en présence de cette loi de malheur, fidèles à la voix de leurs évêques et sous leur impulsion, se sont aussitôt mis à l'œuvre pour fonder des écoles libres. Des comités ont constitué, des particuliers fondent à eux seuls de ces écoles, des souscriptions collectives trouvent des fonds là où ils manquent ; c'est un immense mouvement de foi et de charité qui a prononcé contre les entreprises maçonniques, et qui donne l'assurance que la Belgique restera catholique.

— Quelques journaux américains ont prétendu que le Gouvernement de la Puissance du Canada ne renouvellera pas l'ordre prohibant l'importation ou l'entrée au Canada du bétail venant des États-Unis, après le 6 septembre prochain. Sur le rapport d'un journal de Montréal, d'ailleurs toujours assez bien renseigné, nous avons annoncé le fait comme certain, quoique la chose nous parut étrange, parce qu'en certains endroits des États-Unis il y a encore des cas de maladies contagieuses chez les bestiaux. Le *Journal de Québec* annonce qu'il paraît certain que le Gouvernement du Canada attend, pour décider cette question, la réponse du secrétaire des colonies à la demande de Sir John Macdonald, maintenant à Londres, s'il permettra l'importation du bétail américain.

— Nous empruntons à l'*Événement*, en date du 14 août, quelques renseignements sur l'exposition agricole de la Province d'Ontario qui se tiendra à Ottawa le 22 septembre pour se terminer le 27 du même mois. Les directeurs de cette exposition ont ouvert ce concours pour tous les produits des autres provinces de la Puissance du Canada. Il nous semble que l'on a attendu trop longtemps pour communiquer à la presse de la province de Québec les renseignements nécessaires à ceux de nos cultivateurs qui auraient désiré concourir à cette exposition ; les journaux d'agriculture surtout auraient dû être en possession de ces renseignements sans être obligés de les emprunter aux journaux politiques. Pas un mot dans le dernier numéro

du *Journal d'agriculture* officiel de la Province de Québec, concernant cette exposition.

Voici les renseignements donnés par l'*Événement* :

" Il y aura une exposition agricole et industrielle cette année à Ottawa. Elle s'ouvrira le 22 septembre pour finir le 27 du même mois.

" Les entrées doivent être faites d'ici à samedi, le 22 août exclusivement, pour chevaux, bêtes-à-cornes, moutons, cochons, volailles, instruments aratoires ; d'ici à samedi, le 30 août inclusivement, pour les céréales, les légumes et autres produits de ferme, les machineries autres que les instruments aratoires ; d'ici à samedi, le 6 septembre inclusivement, pour les produits horticoles, les ouvrages à l'aiguille, les objets d'art, etc.

" Les personnes qui ont l'intention d'exposer des effets, sont priées de remplir les blancs roulés et d'inclure dans l'envoi des blancs, une piastre (\$1) pour avoir droit au titre de membre.

" On peut avoir toutes les informations nécessaires de M. Alfred Saint Laurent, à son bureau, No. 45, rue St. Pierre, Basse Ville, Québec ; ou en lui écrivant, Bureau de Poste, Boîte 845, à Québec."

— L'année 1879 sera remarquable par les tempêtes qui ont sévi en Europe et en Amérique, causant d'immenses dommages à la navigation, à la propriété et aux moissons. Il ne se passe pas une semaine sans que le télégraphe ne signale de ces fatals accidents en quelque part.

Le 13 août, Bouctouche, situé dans le Nouveau-Brunswick, a subi les prompts dévastations d'un terrible ouragan qui a renversé l'église, le couvent, le presbytère et quarante deux maisons, baillant l'école normale dans la rivière, et détruisant une partie d'un grand pont ; quatre personnes ont été tuées, et ce n'est que par miracle qu'un grand nombre ont pu échapper à la mort. C'était un désastre énorme, inouï, comme jamais il n'en était arrivé sur ces côtes.

Les RR. MM. L. Jos. Ouellet, curé de Ste Marie de Bouctouche, et Jos. F. X. Michaud, curé de Bouctouche, qui depuis plusieurs années se multipliaient en efforts constants pour amener parmi les acadiens de ces localités confiés à leurs généreux soins, le bien-être et la prospérité au point de vue agricole, ont subi des pertes immenses et sont dans l'impossibilité de venir au secours de paroissiens qui leur étaient si dociles et qui viennent d'éprouver la perte de leurs maisons et de récoltes qui promettaient d'être abondantes, et qui est actuellement dans le plus grand dénuement. Ce secours, ils l'attendent de ceux que ce malheur n'a pas atteint dans leur localité, et d'étrangers qui nécessairement ne se refuseront pas de donner leur obole et de la faire parvenir, en effets ou en argent, aux RR. MM. Ouellet et Michaud qui la recevront avec reconnaissance et la distribueront à une population si cruellement éprouvée et à l'égard de laquelle ils veulent tant de bien.

D'après les calculs qui ont été faits les dommages causés se montent à environ \$75,000. Le nombre des bâtisses détruites est de 94, dont 42 maisons. Quant aux récoltes, on ne pourra guère en retirer quelque chose, la saison étant trop avancée pour se livrer à une nouvelle culture.